

Dossier suivi à la FFHB par :
Marion Guinot
ans@ffhandball.net

Dispositif Agence nationale du Sport - campagne 2021 Note d'orientations adressée aux territoires et aux clubs

Aide aux actions liées au Projet Sportif Fédéral

Madame, monsieur,

La Fédération Française de Handball se voit déléguer par l'Agence nationale du Sport l'instruction des demandes de subvention de la part territoriale « Projet Sportif Fédéral » (PSF) de l'Agence.

La présente note d'orientations précise l'ensemble des éléments vous permettant de proposer des projets dans le cadre du Projet Sportif Fédéral. Pour rappel, le Projet Sportif Fédéral traduit les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique d'amplification de l'implantation du handball et de ses pratiques dans les territoires, et d'ancrage durable et responsable des clubs dans leur environnement. Cette année, cette note prendra également en compte le contexte sanitaire actuel et les besoins liés à la reprise des activités.

Par ailleurs, l'Agence nationale du Sport souhaite engager les fédérations dans un partenariat plus étroit avec les DRAJES en matière de création, de consolidation d'emplois et d'aide à l'apprentissage. Ainsi, sur la base de sa politique d'emploi et d'apprentissage, la fédération exercera auprès des DRAJES, une mission de conseil, d'expertise et d'orientations. Un avis sera demandé à la fédération sur chaque demande emploi. Dans ce cadre le COPIL fédéral organisera une concertation avec les COPIL territoriaux. Une note d'orientations distincte et spécifique vous est jointe précisant les priorités et les modalités en matière d'emploi et d'apprentissage.

Pour 2021, la part territoriale de l'Agence PSF dédiée à la FFHandball s'élève à **3 489 200 €** dont **533 650 €** issus du plan France Relance. Ces crédits supplémentaires seront fléchés uniquement sur les actions de reprise. Dans ce cadre, une enveloppe est attribuée à chaque territoire pour soutenir les projets des clubs, des comités et de la ligue.

Également, à la suite de l'arrêt du financement, par le pôle Haute Performance de l'Agence, de la partie « accession » des Projets de Performance Fédérale (PPF), il est proposé aux ligues, sur la base d'une enveloppe prédéfinie, de soutenir ces projets via des crédits issus du PSF.

De plus, conformément aux orientations nationales du ministère des sports et de l'Agence du Sport, une attention particulière devra être portée aux actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles. A ce titre les COPIL territoriaux sont encouragés à **tendre vers l'attribution de 22% de leur enveloppe à destination d'actions de féminisation ou à maintenir leur pourcentage s'ils étaient au dessus en 2020.**

Enfin, comme en 2020, le COPIL fédéral a convenu que la **part affectée aux actions de clubs devra représenter, a minima 50%** de l'enveloppe territoriale.

Après instruction, il appartient à chaque COPIL territorial de proposer au COPIL fédéral la répartition de l'enveloppe entre les projets de clubs que le territoire souhaitera soutenir et les projets des comités. Le COPIL fédéral instruit les projets des ligues.

Les modalités et procédures de dépôt et d'instruction des projets clubs, comités et ligues sont précisées en annexe (Guide méthodologique clubs et Guide méthodologique Ligues, comités).

Afin de faciliter le dépôt de vos demandes de subvention, il est précisé pour chaque orientation, le protocole vous permettant de saisir dans le Compte Asso selon que vous soyez un club, un comité ou une ligue.

PRIORITES 2021

Comme vous le constatez et le vivez au quotidien, notre sport comme bien d'autres a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie que nous vivons depuis plus d'un an.

Ce sont entre 20% et 25% de nos effectifs, pratiquants, bénévoles et dirigeants qui ne nous ont pas rejoints durant cette saison.

Même si chacun d'entre nous dans sa structure s'est efforcé d'entretenir le lien avec ses adhérents, et de maintenir un minimum d'activités au rythme des conditions et protocoles sanitaires qui se sont succédés, cette période restera comme une épreuve douloureuse dont nous devons sortir encore plus forts, plus solidaires, plus réunis que jamais autour de nos valeurs mais aussi sans laisser personne au bord du chemin.

Cela étant, si la prudence reste de mise, la période qui s'ouvre désormais, dans un contexte d'immunité collective progressive lié à la campagne vaccinale, doit être celle de la reprise de notre activité.

C'est dans ce sens que la fédération a engagé **un plan de relance de 5M€** en contractant un prêt garanti par l'Etat (PGE). Celui-ci a vocation à soutenir autant que de besoin les clubs en difficulté et les aider à passer le cap de cette crise. Les ligues et les comités sont mobilisés, dans ce sens, pour recenser les besoins et accompagner ces dispositions.

Par ailleurs, **un plan de reprise de 1M€** en 6 axes (Handball et milieu scolaire – Offres de pratiques – Digitalisation – Emploi et apprentissage – Rencontres sportives – Mesures d'allègements tarifaires) est mis en œuvre dès le mois de mars afin de redémarrer massivement notre activité.

Enfin, face à cette situation inédite, la fédération a convenu d'**abandonner la part fédérale de chaque licence** (15€ en moyenne) qui fera l'objet d'un renouvellement pour la saison 2021 – 2022. Cet effort exceptionnel de près de **4,5M€** marque toute la reconnaissance de la fédération à celles et ceux qui ont su nous rester fidèles dans cette période.

Aussi, dans ce contexte, les orientations qui vous sont proposées ont vocation à s'articuler étroitement avec ses différentes mesures et soutenir des projets en pleine cohérence.

1-Volet « Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique »

Orientation pour les ligues et les comités

Il s'agira d'aider à la prise ou à la reprise de licence dans les clubs en :

- Articulant des mesures complémentaires au dispositif Pass'Sport¹ afin de rendre la prise de licence accessible au plus grand nombre
 - Réduction/Suppression de la part ligue et/ou comité pour tous renouvellements de licence 2020,
 - Bons de réduction à la prise de licence initiale en cohérence ou complémentarité avec le dispositif Pass'sport
 - Mesure incitative de transformation d'une licence événementielle en licence de pratique régulière

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Plan France Relance » puis « Aide à la reprise d'activités sportives »

Orientation pour les clubs

Il s'agira de favoriser et sécuriser la reprise en :

- Respectant un protocole sanitaire précis en se dotant de gels hydroalcooliques, de produits désinfectants, délimitation d'espace etc...

À L'achat de ce type de produits doit être en lien avec votre reprise d'activité générale qui devra être précisée dans le descriptif de votre action. L'action ne doit pas se résumer à « Achat de ... » mais doit « Permettre la mise en place d'un protocole sanitaire car... » « Permettre la reprise d'activité du club en... » ...

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Plan France Relance » puis « Aide liée aux protocoles sanitaires »

- Proposant une réduction du coût des licences en direction des nouveaux adhérents
- Proposant un complément à la prise de licence des adhérents : matériel, équipement, service...

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Plan France Relance » puis « Aide à la reprise d'activités sportives »

2-Volet « Développement des handballs »

Orientations pour les ligues et les comités

Il s'agira d'accompagner les clubs à la reprise d'activités par la pratique du handball en extérieur ou en intérieur selon les conditions sanitaires en :

- Complétant les aides fédérales à destination des clubs dans le cadre du plan de reprise et d'accompagnement par l'achat de matériel pédagogique
- Organisant la mise en œuvre et l'animation, à l'échelon du territoire, d'une pratique régulière de Hand à 4 sous la forme de tournois, challenges interclubs et/ou inter-établissements scolaires et d'entreprises ouverts aux licenciés et non licenciés.

¹ Dispositif étatique d'aide à la prise de licence

- à direction des jeunes de moins de 16 ans (valide) et moins de 30 ans (en situation de handicap)
- à hauteur de 50€ minimum par jeune
- s'adressant en priorité aux publics fragiles

Processus d'attribution en cours de finalisation

- Organisant la mise en œuvre et l'animation, à l'échelon du territoire, d'une pratique régulière du Beach handball sous la forme de tournois lors de la période estivale et/ou tout au long de l'année
- Mettant en place une campagne incitative de « pratique en famille » s'appuyant sur les pratiques socio-éducatives et de santé : BabyHand, Handfit, Hand à 4...

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Créer, développer les pratiques BabyHand, Hand à 4 et/ou Beach Hand ».

OU

« Promotion du sport santé » puis « Créer, développer la pratique Handfit sport santé » si l'action porte exclusivement sur Handfit.

Orientations pour les clubs

Il s'agira de mettre en œuvre des actions en cohérence avec les interventions en milieu scolaire et le déploiement de toutes les offres de pratiques fédérales présentés dans le plan de reprise et d'accompagnement fédéral afin de relancer la pratique en extérieur ou en intérieur selon les conditions sanitaires et reconquérir des licenciés en :

- Proposant des actions en temps scolaire, péri ou extrascolaire en relation avec sa collectivité et sa ou ses écoles : cycles d'animation, tournois, utilisation du dispositif « 30' d'activités physique à l'école », intervention en accueil collectif de mineurs, stages... L'ensemble de ces actions aura vocation autant que possible à s'inscrire dans le cadre d'une convention tripartite Collectivité – Ecole – Club dans un esprit de « co-éducation » (en annexe)
- Se dotant de matériels spécifiques à la mise en place d'activité BabyHand, Hand à 4, Handfit, ou Beach Handball
- Mettant en place ou en participant, à des opérations événementielles en direction de publics non licenciés et licenciés s'appuyant sur les pratiques Hand à 4, Beach Handball, BabyHand et Handfit.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Créer, développer les pratiques BabyHand, Hand à 4 et/ou Beach Hand ».

OU

« Promotion du sport santé » puis « Créer, développer la pratique Handfit sport santé » si l'action porte exclusivement sur Handfit.

- Développant la pratique du Handensemble afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap

N'hésitez pas à recenser vos activités accessibles au public en situation de handicap dans le Handiguide des Sports via le lien suivant : www.handiguide.sports.gouv.fr

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Créer, développer la pratique du Handensemble ».

- Développant la pratique Handfit au sein des entreprises.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Promotion du sport santé » puis « Animer la pratique Handfit en relation avec le milieu entrepreneurial ».

3- Volet « Formation des dirigeant.es et encadrant.es du Handball »

Orientations pour les ligues

Il s'agira, par la formation, d'amener les clubs à améliorer leur structuration et la qualité de leurs offres de pratique socio-éducatives en :

- Formant des encadrant.es aux pratiques BabyHand, Hand à 4, Handfit, Beach Handball et/ou Handensemble selon une ambition « 1 activité = 1 cadre formé », notamment pour les clubs non employeurs.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Former des encadrant.es BabyHand, Hand à 4, Beach Hand et/ou Handensemble »

OU

« Promotion du sport santé » puis « Former des animateurs handfit sport santé et/ou des coachs Handfit sport santé » si l'action porte exclusivement sur Handfit.

- Mettant en œuvre des parcours de formation des dirigeant.es en relation avec les besoins de structuration des clubs.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement des pratiques » puis « Former des dirigeant.es du handball »

Orientations pour les clubs

Il s'agira de développer les compétences individuelles et collectives des acteurs du club en :

- S'engageant dans les formations de dirigeant.es proposées par l'Organisme de Formation de la Ligue

« Développement des pratiques » puis « Former des dirigeant.es du handball »

- S'engageant dans les formations visant l'encadrement de chaque pratique (BabyHand, Handfit, Hand à 4, Beach Hand, Handensemble) par une personne formée.

Orientation à destination des encadrant.e.s bénévoles exclusivement

« Développement des pratiques » puis « Former des encadrant.es BabyHand, Hand à 4, Beach Hand et/ou Handensemble ».

OU

« Promotion du sport santé » puis « Former des animateurs handfit sport santé et/ou des coachs Handfit sport santé » si l'action porte exclusivement sur Handfit.

4- Volet « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »

Orientations pour les ligues et les comités

Il s'agira de faciliter l'accession à une pratique du Handball encadrée et régulière favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale en :

- En proposant des initiatives (action, partenariat, expérimentation avec un club et/ou un comité) destinées à faciliter l'accession aux pratiques à ces publics : demandeurs d'emploi, SDF, Femmes isolées, détenus en réinsertion etc.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Mettre en œuvre des actions sportives inclusives en direction de publics éloignés de la pratique dont QPV et ZRR »

- Organisant des formations visant à lutter contre les comportements déviants au bénéfice des publics dirigeant et bénévole, tels que le certificat Vivre ensemble et citoyenneté.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Mettre en place des actions d'information, de prévention des comportements déviants aux valeurs et à l'éthique »

Orientations pour les clubs

Il s'agira de contribuer à la cohésion nationale en développant le vivre ensemble et la citoyenneté au sein du club en proposant des actions favorisant :

- La mise en place d'information, de prévention, de sensibilisation contre les comportements déviants aux valeurs et à l'éthique (discrimination, homophobie, radicalisation, sexisme et violences sexuelles etc.) pour ses licenciés et les acteurs de son environnement (parents, bénévoles, supporters...)

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Mettre en place des actions d'information, de prévention des comportements déviants aux valeurs et à l'éthique »

- L'engagement et la prise de responsabilité des jeunes.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Favoriser la prise de responsabilité des jeunes et leur implication dans la direction, l'encadrement et/ou la vie du club »

- Des actions sportives inclusives en direction des personnes éloignées de la pratique comme celles résidant en QPV ou ZRR, en détention, au chômage de longue durée, SDF, Femmes isolées, ...)

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Mettre en œuvre des actions sportives inclusives en direction de publics éloignés de la pratique dont QPV et ZRR »

5- Volet « Féminisation »

Orientations pour les ligues et les comités

Il s'agira d'accroître la place des femmes dans toutes les composantes et fonctions du handball : pratiquantes, entraîneuses, arbitres, dirigeantes en :

- Proposant des actions de développement quantitatif en direction des jeunes filles et des femmes.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Favoriser la pratique féminine »

- Proposant des actions visant à l'implication des femmes dans le fonctionnement et la vie du territoire.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Favoriser l'implication des femmes dans l'encadrement, les instances dirigeantes et/ou la vie de la structure »

Orientations pour les clubs

Il s'agira de contribuer à l'accès et l'accueil des femmes dans la pratique des handballs ou leur implication dans le fonctionnement et la vie du club en :

- Proposant des actions de développement quantitatif en direction des jeunes filles et des femmes.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de la pratique » puis « Favoriser la pratique féminine »

- Proposant des actions, visant à l'implication des femmes dans le fonctionnement et la vie du club.

Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de cette orientation, merci de saisir dans le Compte Asso : « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » puis « Favoriser l'implication des femmes dans l'encadrement, les instances dirigeantes et/ou la vie de la structure »

6- Volet Accession PPF

Orientations pour les ligues

Désormais, une partie des programmes d'accèsion des PPF sont éligibles aux crédits PSF. Ainsi, les ligues, sur la base d'une enveloppe spécifique, pourront déposer une action visant à l'optimisation de l'encadrement et/ou de l'entraînement des sites d'accèsion de leur territoire.

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Accession au sport de haut niveau » puis
« PPF – Actions sportives » ou
« PPF – Encadrement » ou
« PPF – Optimisation de l'entraînement »*

Orientations pour les ligues et les comités

La détection est un temps précieux indispensable à l'alimentation des PPF. Sa qualité et sa systématisation sont essentielles pour maintenir un niveau de performance sportive élevée et durable.

Ainsi il s'agira de mettre en place de manière concertée entre la ligue et les comités départementaux, des programmes visant à déployer des campagnes de détection des jeunes talents de leur territoire

A ce titre et de manière spécifique, LES LIGUES ULTRAMARINES pourront demander la prise en charge des frais de déplacement au regard d'action de détection des jeunes talents ou de formation de cadres techniques, arbitres ou dirigeants

*Si vous souhaitez déposer des demandes de financement au titre de ces orientations, merci de saisir dans le Compte Asso : « Accession au sport de haut niveau » puis
« PPF – Actions sportives » ou
« PPF – Encadrement » ou
« PPF – Optimisation de l'entraînement »*

BILAN DES ACTIONS et INDICATEURS DE SUIVI

Il revient aux COPIL territoriaux de s'assurer de la réalité des actions des clubs et comités qu'ils ont proposés de soutenir et, de même, le COPIL fédéral contrôlera les bilans des ligues.

Les **bilans sont désormais dématérialisés sur le Compte Asso²** et seront à analyser sur Osiris. Après réception et instruction de ces bilans, les COPIL territoriaux transmettent à la fédération un fichier Excel de synthèse indiquant

- Si les actions réalisées répondent bien à leurs attentes
- Le cas échéant, si le montant de la subvention n'a pas été entièrement utilisé

De son côté après analyse, la fédération transmet à l'Agence un fichier Excel de synthèse de l'ensemble des actions financées (Clubs, comités et ligues).

Actions	Indicateur de suivi
Volet « Solidarité et reprise dans un contexte sanitaire spécifique »	
Reprise de l'activité	Taux de reprise de licence Taux de nouveaux licenciés
Volet « Développement des Handballs »	
Développer le BabyHand	Evolution du nb de clubs proposant du BabyHand Evolution du nb de licenciés BabyHand
Développer le Hand à 4	Evolution du nb de clubs proposant du Hand à 4 Evolution du nb d'animations ou tournois de Hand à 4
Développer le Handfit	Evolution du nb de licenciés Handfit Evolution du nb d'animateurs Handfit formés Evolution du nb de coachs Handfit formés
Développer le Beach Handball	Evolution du nb de clubs proposant du Beach handball Evolution du nb d'animations ou tournois de Beach handball et nb de participant.es
Développer le Handensemble	Evolution du nb de clubs proposant du Handensemble Evolution du nb de licenciés Handensemble
Volet « Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB»	
Former les encadrants des pratiques BabyHand, Hand à 4, Handfit, Beach hb, Handensemble	Evolution du nb d'animateurs BabyHand formés Evolution du nb d'animateurs Hand à 4 formés Evolution du nb d'animateurs Handfit formés Evolution du nb de coachs Handfit formés Evolution du nb d'animateurs Handensemble formés
Former des dirigeants	Présence d'une offre structurée de formation de dirigeants
Volet « Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté »	
Identifier les clubs agissant en QPV et ZRR	Nb de clubs agissant en QPV et ZRR
Constituer et animer un réseau des clubs QPV et/ou ZRR	Coordonnées du référent territorial Formalisation d'une stratégie d'animation de réseau
Favoriser l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes	Nb de dirigeants de moins de 18 ans.
Favoriser la mise en place des actions d'information, de prévention des comportements déviants aux valeurs et à l'éthique	Nb d'actions mises en place par les clubs
Volet « Féminisation »	
Développer la pratique féminine	Evolution du nb de pratiquantes (hors événementiel)
Développer la prise de responsabilité des femmes	Evolution du nb de techniciennes formées Evolution du nb de dirigeantes Evolution du nb de femmes arbitres

² guides 2021 en ligne : <https://www.agencedusport.fr/Documents-officiels> (en bas de page)

PROCEDURES DE MISE EN OEUVRE

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

• Le COPIL fédéral

- Composition minimum :
 - Le président ou son représentant
 - Les élus en charge des politiques territoriales
 - L'élue pilote du pôle Performance sociale
 - L' élu en charge de l'IFFE
 - Une élue en charge des finances
 - 3 ou 4 présidents de ligues et/ou de comités désignés par leurs pairs
 - 3 représentants de clubs désignés sur appel à candidature
 - Le DTN et un membre de la DTN par thématique abordées (développement, formation, ppf)
 - 2 salariés fédéraux associés (pôle performance sociale et IFFE)
- Rôle :
 - Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence nationale du Sport. Il définit, annuellement, une note d'orientations qui formalise les priorités relatives à la déclinaison du projet sportif fédéral Handball 2024 ainsi que les priorités en matière de création ou de consolidation d'emploi et d'aide à l'apprentissage liées à la politique d'emplois fédérale
 - Il définit les procédures internes, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
 - Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
 - il instruit, via l'application OSIRIS, les projets des ligues et affecte, in fine, les crédits à l'ensemble des projets retenus (ligues, comités et clubs) puis transmet ces propositions, via Osirs, à l'Agence qui procède à des vérifications avant la mise en paiement
 - Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des ligues et transmet, in fine, à l'agence, un fichier excel de synthèse de l'ensemble des actions financées (clubs, comités et ligues).

• Le COPIL territorial

- Composition minimum :
 - Le président la présidente de la ligue ou son représentant, sa représentante
 - L' élu-e en charge du pôle services aux clubs
 - L' élu-e en charge de la formation
 - Un-e ou des représentants des comités départementaux
 - Un-e ou des représentants des clubs
 - Le CTS coordonnateur de l'ETR ou son représentant
 - Le(s) personnels ou CTS en charge du « services aux clubs »
 - Le CTS responsable pédagogique de l'ITFE ou son représentant
- Rôle :
 - Il est chargé de piloter le dispositif au plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
 - il instruit, via l'application OSIRIS, les projets qui lui sont proposés par les clubs et les comités et affecte les crédits aux projets retenus
 - Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des projets des clubs et des comités et transmet au COPIL fédéral, un fichier Excel de synthèse de l'ensemble des actions financées.

LES ETAPES DU DISPOSITIF

Echéances	Procédures – Calendrier
Début avril 2021	Le COPIL fédéral adresse le Projet Sportif Fédéral et la note d'orientations aux territoires et aux clubs métropolitains et ultramarins (en dehors de la Corse, Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon qui sont soumis à une organisation spécifique)
Du 8 avril au 21 mai 2021	Sur la base des orientations de la présente note, les ligues, les comités et les clubs élaborent les projets d'actions qu'ils souhaitent voir soutenus et les saisissent dans l'application « Le Compte Asso » https://lecompteasso.associations.gouv.fr au moyen du code de subvention spécifique de leur territoire, à retrouver dans le guide méthodologique. Les COPIL territoriaux sont les interlocuteurs exclusifs des clubs pour l'accompagnement éventuel nécessaire à l'élaboration de leurs projets. Ils communiquent pour cela, aux clubs, les personnes ressources auxquelles ceux-ci peuvent faire appel selon une organisation qui leur appartient.
Du 22 mai au 11 juin	Les COPIL territoriaux instruisent les demandes des clubs et comités : 1-Ils vérifient la complétude du dossier (Affiliation, Statuts – Projet de développement – RIB etc.), et relancent le club le cas échéant. 2- Ils vérifient la qualité et la pertinence du dossier ainsi que le seuil d'aide financière fixé à 1 500€ (1 000€ pour les clubs situés en ZRR et pour les dossiers comprenant au moins une action retenue dans le cadre du plan France Relance). Au final, ils arrêtent la liste des actions retenues ou non et proposent les sommes à affecter à chaque actions dans l'application Osiris. La mise en paiement sera déclenchée après validation du COPIL fédéral puis de l'Agence. L'action peut être : <ul style="list-style-type: none"> ○ rejetée pour des raisons administratives (dossier incomplet, dépassement des délais...) ○ refusée si le dossier n'entre pas dans les orientations de la note ou ne revêt pas la qualité nécessaire. Dans ce dernier cas, le montant proposé devra être zéro et le refus motivé.
Du 12 juin au 30 juin	Le COPIL fédéral instruit les demandes des ligues, selon la même procédure et valide, in fine, les sommes affectées à l'ensemble des dossiers.
Juillet 2021 à septembre 2021	Le cas échéant, des conventions annuelles seront nécessaires et éditées par le COPIL fédéral si les montants cumulés par structure sont supérieur à 23K€, Dans ce cas, le COPIL fédéral transmet celles-ci pour signature (<u>une signature manuscrite est impérative</u>) aux structures et, in fine, les retourne à l'agence accompagnées des états de paiement. Après vérification, l'Agence nationale du sport envoie les notifications d'accord ou de refus aux porteurs de projet et procède aux paiements.

Annexes :

- Projet Sportif Fédéral
- Guide méthodologique à l'attention des clubs
- Guide méthodologique à l'attention des comités et ligues
- Convention tripartite "Ecole-mairie-club" (+ aide au diagnostic)